

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène
Macchini, Immeuble « Le Régent »,

COMMUNE de LEVIE (Corse du Sud)

Date de l'acte : 20 octobre 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Charles SANTUCCI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Marie, Barberine **ROCCASERRA**, en son vivant retraitée, demeurant à AJACCIO (20000). Née à LEVIE (20170), le 19 novembre 1892. Veuve de Monsieur Vincent Marie **FORNESI** et non remariée. Décédée à AJACCIO (20000), le 2 avril 1989.

Deux parcelles de terre, lieudit Canapala: section A n° 153 pour 12a 00ca et A n° 155 pour 08a 74ca

Une propriété bâtie, lieudit Olmiccia: section C n° 544 31ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

Pour Avis
Maître Charles SANTUCCI
Notaire Associé